

Séance publique du mercredi 07 septembre 2016 20 h 30

Présents : Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Isabelle MORONVAL, Nicolas BAUDESSEAU, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Marion MANAHILOFF, Cathy VIGNE.

Absent ayant donné procuration : Yves SAVIDAN à Jean-Michel MEUNIER, Jean-Louis PONS à Isabelle MORONVAL et Gérard ESPINOSA à Cathy VIGNE,

Secrétaire de séance :

Date de convocation : 1^{er} septembre 2016

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Parkings et chemins : demandes de subvention auprès du Conseil Départemental.
- 2) Finances – Délibération modificative n°1-2016 (annule et remplace) reversement trop perçu Taxes d'Aménagement et n°2-2016 : réduction de titres.
- 3) Finances – Délibération modificative n°3-2016 : prise en compte de l'attribution de la DETR « accessibilité épicerie ».
- 4) CDG 34 – service médecine préventive : résiliation de l'actuelle convention – adhésion à la nouvelle.
- 5) Hérault Energies : participation à l'accord-cadre relatif à la fourniture d'électricité et de services associés pour l'éclairage public.
- 6) DIA : 4 dossiers au titre du DPU n°2016-10 à 2016-13, et 1 dossier au titre des ENS n°16-2753.
- 7) SMGC : rapport annuel d'activité, relatif aux années 2013 à 2015 + note explicative de l'Agence de l'Eau.
- 8) CCPL – agenda 21 : désignation des représentants de la commune.
- 9) Informations au conseil :
 - panorama des absences pur raison de santé (personnel temps non complet) établi par notre assureur, Sofaxis.
 - inscription à un projet de groupement de commande pour l'entretien des poteaux incendie.
 - rapport annuel d'activités 2015 de la CCPL.
- 10) Questions diverses.
- 11) Communications des commissions.

1) Parkings et chemins : demande d'aide financière au Conseil Départemental.

Monsieur le Maire expose au conseil que, dans le cadre des travaux envisagés au titre du programme « patrimoine et voirie », il est nécessaire d'entreprendre les travaux d'aménagement des parkings, avant le commencement d'aménagement de la place de la mairie et l'accessibilité du Point multi-services « Yatou ».

Dans un second temps, les travaux relatifs aux chemins seront ensuite réalisés.

Sur le premier point, le projet concerne 3 lieux pour un montant prévisionnel HT de travaux de 23.069,95€ :

- Aménagement d'un parking situé devant le boulodrome – avenue de Montpellier,
- Aménagement d'un parking situé devant le cimetière, route de Beaulieu,
- Réalisation d'un passage piétonnier et de 8 places de parking longitviveau sur l'avenue de Montpellier, côté gauche.

Sur le second point, le projet concerne, pour un montant prévisionnel HT de travaux de 5.664€ :

- Réfection du chemin des Rouvières,
- Réfection du chemin du Mas de Boule,
- Réfection de l'accès au lavoir.

Le coût total de l'opération s'élève donc à 28.733,95€ HT et M. le maire propose au conseil de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental.

Il soumet ces propositions à l'approbation du conseil municipal.

2) Finances – délibérations modificatives.

2.1) DM n°1-2016 : Remboursement du trop-perçu des taxes d'aménagements 2013 à 2015.

Monsieur le Maire expose au conseil que la paierie chargée du recouvrement des taxes d'aménagement a transmis des fiches faisant état de régularisation à opérer en raison d'un trop-perçu total de 8.901€ sur les années 2013 à 2015.

La dette étant certaine, le maire indique qu'il convient d'ajuster les opérations, d'annuler et de remplacer la délibération 2016-07-05-21 qui acceptait ce remboursement de l'indu.

Il propose la délibération modificative suivante :

Section de Fonctionnement : C/6288 :	- 8.901€
C/023 :	+ 8.901€
Section d'Investissement : C/021 :	+ 8.901€
C/ 10223 :	+ 8901€ (dépenses)

Il soumet ces propositions à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil, après discussion, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus présentée qui annule et remplace la délibération n°2016 – 07 – 05 – 21.

2.2) Finances - DM n°2-2016 : réduction de titres 32, 35, 49, 94 et 104.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il a eu une surestimation du montant des loyers et charges relatifs à l'appartement communal n°2 et qu'il y a lieu de régulariser.

Le montant de la régularisation à opérer s'élève à la somme de 311,32 € et le maire propose la délibération modificative qui suit :

Section de Fonctionnement : C/6288 :	- 311,32 €
C/673 :	+ 311,32 €

Il soumet cette proposition à l'approbation du conseil.

Le Conseil Municipal, après discussion, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

3) Finances : DM n°3 – 2016 : prise en compte d'une recette.

Monsieur le Maire expose au conseil que la notification d'une recette pour la réalisation du projet « mise en accessibilité de l'épicerie Yatou » est parvenue après l'élaboration du budget primitif.

Cette recette a été accordée par l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - exercice 2016 - pour la somme de 4.200 € sur un montant de travaux HT 10.500 €.

Il propose de constater cette nouvelle recette et de l'inscrire en section d'investissement, à l'article 1321.

Il invite le conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

4) CDG 34 – Pôle médecine préventive – nouvelle convention à partir du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire expose au conseil que la commune, dans le cadre de l'hygiène et la sécurité au travail ainsi que dans celui de la médecine professionnelle et préventive à l'adresse du personnel communal, adhère à ce service assuré par le pôle médecine préventive du Centre de Gestion de l'Hérault (CDG 34).

Dans le cadre de l'optimisation du pôle médecine préventive auprès des collectivités, le conseil d'administration du CDG 34 a décidé de résilier la convention actuellement en cours au 1^{er} janvier 2017.

La nouvelle convention qui est proposée, prend en considération l'ensemble des mesures adoptées par le conseil d'administration du CDG34 afin de rendre un meilleur service aux entités adhérentes.

Seront assurés : l'examen médical d'embauche, la surveillance médicale périodique, obligatoire au minimum tous les deux ans, mais aussi des actions de conseil sur le milieu professionnel (conseils, établissement de fiches relatives aux risques professionnels, avis et traitement d'informations).

La présente convention sera conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le maire invite le conseil à se prononcer sur cette convention.

Le Conseil Municipal, après discussion, approuve à l'unanimité la nouvelle convention qui sera applicable au 1^{er} janvier 2017.

5) Hérault Energies – accord cadre relatif à la fourniture d'électricité et de services associés pour l'éclairage public : vote de l'avenant.

Monsieur le Maire expose au conseil que, dans le droit fil de la délibération précédente, (acte constitutif du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité, de gaz naturel et autres énergies et la fourniture de services associés) et afin de d'être membre à part entière du groupement, Hérault énergies sollicite le conseil municipal pour voter l'avenant n°1.

En effet, ce document modifie les termes de l'article 8.2 de l'acte constitutif du groupement relatif aux frais de fonctionnement.

Au lieu que « la participation de chaque membre soit calculée sur la base de la consommation annuelle de référence de l'année 2013 », elle le sera, pour plus d'équité, « sur la base de la consommation d'énergie de la dernière année connue, ou en fonction de la consommation d'énergie simulée pour un nouvel équipement ».

La participation de chaque membre est plafonnée à 2.500 €, tant au niveau de l'accord cadre et premier marché subséquent que pour les marchés subséquents suivants.

Il est précisé que la participation définitive sera calculée au prorata des dépenses réellement réalisées par le coordonnateur.

Le maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après discussion, approuve à l'unanimité l'avenant tel qu'exposé plus et formalisé dans le document n°1 « avenant à l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies et la fourniture de services associés », autorise le maire à signer tout document utile à l'exécution de cette décision.

6) DIA : 3 dossiers au titre du DPU et un au titre des ENS.

Droit de préemption urbain :

DPU : n°2016-10 : vente de M. Gérardus De Vries de Roosendaal (Pays-Bas) à Yoann Foulon de Montferrier d'un immeuble cadastré A 402, impasse du Moulin à vent, d'une superficie de 40 m2. Pas d'intérêt à préempter.

DPU n°2016-11 : vente de Louis Lloret de Saussines à Charlotte Turquay de Valergues d'un bien cadastré A n°519 de 2601 m2 (maison + terrain). Pas d'intérêt à préempter.

DPU n°2016-12 : vente de Mme Andrée Rummelhard de Grenoble à Mme Nathalie Touze de Lunel du bien cadastré D 139 (maison + terrain) 771, av. de Saint-Hilaire.

Pas d'intérêt à préempter.

DPU n°2016-13 : vente de M. Dominique Martin de Codognan à M. Mme Romain Veyseyre de Boisseron du bien cadastré B n°478 (maison + terrain) 319, av. de Boisseron. Pas d'intérêt à préempter.

Espaces naturels sensibles :

ENS : n°16.2753 : vente de M. Philippe Conquet de Burlats (81) à Mme Marion Devillers de Montpellier d'un bien cadastré A n°164 terre. Pas d'intérêt à préempter.

Le conseil municipal prend acte de l'absence de préemption sur l'ensemble de ces déclarations d'intention d'aliéner.

7) SMGC – rapport d'activité annuel sur l'exercice de la compétence de l'eau brute à la carte au titre des exercices 2013 à 2015.

Monsieur le Maire expose au conseil que l'assemblée générale du Syndicat Mixte Garrigues Campagne (SMGC) a, par délibération du 28 juin 2016, approuvé le rapport d'activité annuel du Président sur l'exercice de la compétence de l'eau brute à la carte au titre des exercices 2013 à 2015.

Ce rapport vous est communiqué pour information, et une note de l'Agence de l'Eau « Rhône, Méditerranée Corse » indique l'origine des redevances perçues par l'Agence et redistribuées sous forme d'aides financières.

Une large diffusion de ces documents doit être faite auprès de tous les citoyens.

Le Conseil Municipal atteste à l'unanimité avoir pris connaissance du rapport du SMGC et de la note de l'Agence de l'Eau. Il a également pris note des mesures de publicité à accomplir à l'adresse des usagers.

8) CCPL – création d'une commission « Agenda 21 » : désignation des deux représentants de la commune.

Monsieur le Maire expose au conseil que la Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL) s'est engagée dans l'élaboration d'un agenda 21 local et souhaite créer une commission spécifique composée de deux élus par commune.

Il convient maintenant de désigner les deux élus que la commune souhaite associer à cette commission.

Monsieur le maire invite deux conseillers à se présenter.

Jean-Michel MEUNIER et Pamela IZARD se portent candidats pour représenter la commune.

Le maire invite le conseil municipal à voter.

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité Jean-Michel MEUNIER et Pamela IZARD comme représentants de la commune au sein de la commission « Agenda 21 ».

9) Informations au conseil :

- panorama des absences pour raison de santé (personnel temps non complet) établi par notre assureur, Sofaxis.

- inscription à un projet de groupement de commande pour l'entretien des poteaux incendie.

- rapport annuel d'activités 2015 de la CCPL.

- rapport d'activités 2015 Hérault Habitat.

- information sur la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC).

10) Questions diverses.

Sans objet.

11) communications des commissions.

- Information de l'avancement du projet « zéro » phyto au sein de la commune. Réunion ce jour avec Aurélie Gibert pour faire le point de la situation des espaces prioritaires : cour de l'école, parcours de santé, espace Monlor Samalin, cimetière et ses abords. Un plan d'action et son financement, complété par un plan de communication, serviront à procéder aux demandes de subventions.
- Le parcours de santé sera mis en pâture durant le week-end du 17 Septembre.
- La rentrée des classes s'est relativement bien passée malgré les difficultés générées par le départ de Célia Bauzon
- 6 nouveaux arrivants se sont déjà inscrits à la bibliothèque, la journée d'accueil s'organise et se conclura par une randonnée nocturne.

Les débats étant terminés, le conseil a pris fin à 22h00.

Ont signé les membres présents :

Henry Sarrazin,

Monique Masduraud,

Jean-Michel Meunier,

Isabelle Milesi,

Valérie Bourgarit,

Isabelle MORONVAL,

Nicolas BAUDESSEAU,

Claude Cathelin,

Pamela IZARD,

Marion MANAHILOFF,

Cathy VIGNE.